

ÉNERGIE SAGUENAY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement par

Sophie DeCorwin, 22 octobre 2020

Au président, Monsieur Denis Bergeron
Au commissaire, Monsieur Laurent Pilotto

Je m'adresse à vous à titre personnel. Je m'oppose au projet d'Énergie Saguenay pour de nombreuses raisons, dont les suivantes :

La présence d'une telle infrastructure à l'intérieur des terres pose un problème important sur les **plans environnemental et sécuritaire**.

Le projet d'exportation de gaz naturel liquide implique le passage de nombreux navires à l'intérieur d'un **écosystème**, incluant un parc, qui constitue un patrimoine d'une grande importance pour le Québec. Il ajouterait un obstacle de taille au rétablissement du **béluga** dans les eaux québécoises. Il ne reste plus que 800 bélugas dans le fjord, et leur déclin est alarmant.

L'intensification du bruit dans tout le fjord, estimée à cinq fois par suite de la circulation d'un nombre accru d'immenses navires, réduira à néant tous les efforts consentis jusqu'ici pour maintenir la population de ce cétacé emblématique.

Les répercussions sur la **qualité du milieu** et le **tourisme** seront irrécupérables.

Sur le plan des **changements climatiques**, en tenant compte comme il se doit de l'ensemble des activités impliquées en amont et en aval de la production de gaz naturel liquide, le projet de GNL-Québec annulerait en une seule année tous les efforts de réduction des gaz à effet de serre du Québec consentis depuis 1990. Il empêcherait la nécessaire transition vers les énergies renouvelables dans un horizon valable pour contrer les conséquences climatiques de l'activité humaine dans le territoire québécois. La compagnie GNL-Québec n'a d'ailleurs pas démontré concrètement la carboneutralité de son usine de liquéfaction, n'ayant que des scénarios à proposer. À ce jour, malgré ses prétentions, la compagnie n'a aucun contrat prouvant que son gaz remplacerait du charbon ailleurs dans le monde. De toutes façons, on ne peut pas contrôler l'utilisation finale d'un produit vendu à l'étranger.

Les sacrifices exigés ne se justifient pas sur le **plan économique**, considérant le nombre restreint d'emplois à long terme reliés à ce projet.

En définitive, ce projet ne jouit pas de l'**acceptabilité sociale** nécessaire à sa réalisation.

Sophie DeCorwin